

Trajectoire de soutien en matière de violence conjugale, familiale et à caractère sexuel

JE SUIS VICTIME	JE SUIS TÉMOIN*
<p>Si votre sécurité et/ou votre vie sont en danger, contactez le 9-1-1.</p> <ol style="list-style-type: none">Pour du soutien, de l'écoute ou des conseils de la part d'un(e) intervenant(e) spécialisé(e) en violence conjugale, et ce 24h/7j, contactez :<ul style="list-style-type: none">- Info-Social, 811 option 2- SOS violence conjugale au 1 800 363-9010- Info-aide violence sexuelle, 24h/7, 1-888 933-9007- Programme d'aide aux employés (1 855 612-2998)- Autres ressources spécialisées disponiblesUn service-ressource en violence conjugale, familiale et à caractère sexuel est désigné par le CISSS des Laurentides afin de vous soutenir : Équipe de soutien psychosocial, DRHCAJ Boîte vocale: 450 432-2777 poste 70054 Courriel : capteurs.cissslau@ssss.gouv.qc.ca <p>En contactant ce service, les professionnels s'assureront de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous écoutez et de vous offrir du soutien dans le respect de la confidentialité;• Vous partagez, au besoin, les mesures d'accommodement prévues par l'établissement;• Vous dirigez vers des ressources spécialisées adaptées à votre besoin;• Mettre en place un plan d'accompagnement personnalisé répondant aux exigences légales, au besoin et si désiré;• Mettre en place un plan de sécurité personnalisé, en collaboration avec votre gestionnaire et/ou une ressource externe, si la situation l'exige. <ol style="list-style-type: none">Si vous vous sentez à l'aise, vous pouvez également contacter votre supérieur immédiat. Ce dernier pourra vous accompagner pour contacter le service-ressource de l'organisation ou une ressource spécialisée.	<p>S'il y a un motif raisonnable de croire qu'il y a un risque sérieux de blessures graves ou de mort, contactez le 9-1-1. **</p> <ol style="list-style-type: none">Rencontrez la personne concernée et rapportez vos inquiétudes (choisir le lieu approprié pour en parler);Validez son besoin;Donnez de l'information sur les ressources disponibles;Encouragez la personne à discuter avec son gestionnaire, un capteur ou le service-ressource de l'établissement afin d'avoir du soutien. <p>Si la personne n'est pas prête à recevoir de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none">• Respectez-la dans sa décision;• Donnez-lui l'information sur les ressources disponibles;• Repérez et surveillez les signes et symptômes;• Soyez disponible au besoin au moment de son choix. <p>En étant présent pour la victime, les collègues de travail, le supérieur immédiat et les collaborateurs participent à briser son isolement et lui donnent espoir de s'en sortir grâce à leur soutien.</p> <p><i>* Le témoin peut faire partie des employés, du personnel d'encadrement (incluant les cadres intermédiaires et les supérieurs), des stagiaires, des résidents en médecine, des médecins, des sages-femmes et des bénévoles, sans égard à leur situation d'emploi.</i></p> <p><i>** Loi sur les services de santé et les services sociaux, Article 19.0.1</i></p>

Ressources :

- **Les services de police** : Pour toute urgence, appelez le 9-1-1
- **Service-ressource** en violence conjugale, familiale et à caractère sexuel pour le personnel : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, 450 432-2777 poste 70054 - capteurs.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
- **SOS violence conjugale** 24/7 : 1 800 363-9010 (Appel) / 438 601-1211 (SMS)
- **Info-aide violence sexuelle**, 24/7, 1-888 933-9007
- **Info-Social** 24/7 : 8-1-1 option 2